

La rentrée des classes est fixée au : **01 Septembre 2022 selon les classes suivantes :**

9h30: 2nde BAC A.S.S.P. (Accompagnement Soins et Services aux Personnes) 2nde BAC M.R.C. (Métiers Relations aux Clients) 2nde BAC A.E.P.A (Animation Enfance et Personnes Agées)	10h : 3^{em}e Prépa des Métiers 1^{er}e CAP EPC Tle CAP EPC
10h30 : Term BAC M.C.V. option A et B Term BAC Métiers de l'Accueil. Term BAC A.E.P.A. Term BAC A.S.S.P.	11h: 1^{er}e BAC M.C.V. option A et B 1^{er}e BAC Métiers de l'Accueil 1^{er}e BAC A.E.P.A. 1^{er}e BAC A.S.S.P.

Le lycée est ouvert tous les jours à partir de 7H40.

Le matin, les professeurs principaux accueilleront les élèves dans leurs classes respectives. Pour la première journée, les élèves ont seulement besoin de stylos, cahier de brouillon et cahier de textes. L'emploi du temps de chaque section est donné aux élèves le jour de la rentrée et s'appliquera dès l'après-midi.

Horaires de cours :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h05 à 11h45 et 13h10 à 16h50

Mercredi : 8h à 11h45

Réunion de rentrée pour les classes de :

- Classes de : 3^{em}e Prépa des Métiers, 1^{er}e CAP EPC et les 2ndes BAC Pro : **Mardi 13 septembre à 17h30**
- Classes de : 1^{er}es et Tles BAC BAC Pro et Term CAP EPC : **Jeudi 15 septembre à 17h30**

Les certificats de scolarité seront remis en mains propres aux parents ce jour-là ainsi que les codes pronote.

1) 2) Les régimes

Le choix du régime est définitif au 12 septembre 2022. Une seule modification par an sera acceptée et ne pourra être effectuée qu'au début d'un mois.

- Externe
- Demi-pensionnaire : 6,40 €/par jour : le repas est fourni à l'élève, il aura la possibilité de choisir ce qu'il va manger par une précommande, une semaine à l'avance. La société "Convivio" est chargée de la fourniture des repas. Un contrôle des présences est bien entendu effectué.

- Foyer

La famille s'acquitte de 142€/an de redevance pour le foyer où l'élève pourra déjeuner.

Autorisé à sortir (foyer externé) : Présence non vérifiée.

Non autorisé à sortir (foyer surveillé) Appel fait.

La redevance du foyer est une redevance annuelle qui en aucun cas ne peut se décompter mensuellement.

2) **Livres scolaires** :

Un chèque de caution de 100 € est demandé en contrepartie de la remise des manuels scolaires pour toutes les classes, sauf les 3emes.

3) **Règlement Intérieur** :

Prendre connaissance du nouveau règlement intérieur. Celui-ci, est consultable sur le site du lycée.

4) **E.P.S.** : Seul un certificat médical peut dispenser l'élève de la pratique de l'activité sportive.

5) **Pronote** : Le lycée dispose d'un espace numérique de travail, les parents et les élèves sont priés de le consulter régulièrement. Des codes d'accès personnels vous seront remis à la rentrée.

6) **Divers** :

La liste des fournitures et les dates de stage sont consultables également sur le site du lycée : www.couasnon.com.

Bienvenue à tous.
La Chef d'établissement
A. ROYER

37 rue de Moronval 28100 DREUX
Tél. : 02 37 42 29 93
Secretariat.decouasnon@wanadoo.fr